

**enssib**

école nationale supérieure  
des sciences de l'information  
et des bibliothèques

# Taxe d'apprentissage 2023

L'Ensib forme les professionnels  
du management de l'information  
dont vous avez besoin



## En soutenant l'Enssib, vous contribuez à la formation de vos collaborateurs de demain.

Nos diplômés exercent :

- des fonctions de : chargé de veille, chargé d'étude et de veille concurrentielle, chef de projet GED, consultant en gestion de l'information, knowledge manager, records manager, chargé d'édition numérique, analyste fonctionnel, chef de projet digital, project data manager, ingénieur documentaliste, consultant archiviste, responsable de centre de documentation, de bibliothèque, gestionnaire de données techniques...
- dans des secteurs variés : télécommunication, pharmacie, industrie, énergie, édition, prestation de services (dématérialisation, gestion documentaire, édition de logiciels, conseils), web digital, culture, documentation, bibliothèques...

### Nos diplômés en chiffres

**82 %** de diplômés en 2021-2022

**94 %** d'insertion professionnelle pour les métiers du numérique (enquête de suivi de la promotion masters 2019/2020)

**51 %** travaillent dans le secteur privé

### En versant votre taxe d'apprentissage à l'Enssib, vous contribuerez :

- au développement des interventions des professionnels et anciens diplômés dans nos formations,
- à l'organisation de journées professionnelles et ateliers thématiques (soigner sa candidature, travailler à l'international, gérer un projet etc),
- à la pérennisation du lien avec le monde de l'entreprise pour une meilleure insertion des étudiants dans les secteurs qui recrutent,
- à encourager la mobilité des étudiants à l'international pour leurs stages ou via le programme Erasmus,
- au renforcement de la pédagogie numérique,
- à la transformation des salles de cours pour initier des modalités collaboratives et innovantes d'enseignement et de travail,
- à accompagner le développement de projets de terrain, commandités par des acteurs régionaux.

## Nos formations éligibles à la taxe d'apprentissage :

- Le master "Sciences de l'information et des bibliothèques" et ses 3 parcours :
  - Archives numériques
  - Information scientifique et technique
  - Politique des bibliothèques et de la documentation
- Le master "Histoire, civilisations, patrimoine", parcours Cultures de l'écrit et de l'image
- Le master "Humanités Numériques"

## Comment verser la taxe d'apprentissage à l'Essib ?

Le taux de la taxe d'apprentissage représente 0,68 % de la masse salariale :

- 87% de ce montant, dédié au financement de l'apprentissage, est collecté directement par l'URSSAF ou la MSA en direction des CFA,
- 13% de ce montant, le solde de la taxe d'apprentissage, est à verser aux établissements de formations via la plateforme SOLTéA

En 2023, les Urssaf et la CCMSA collecteront la part « solde » de la taxe d'apprentissage, via la DSN d'avril. Les fonds ainsi collectés seront versés à la Caisse des dépôts qui sera chargée de les verser aux établissements sur choix et décision de l'employeur.

**Choisissez l'Essib pour votre solde et demandez le versement avant le 5 juillet, le 5 octobre ou le 9 novembre 2023 !**

- Accédez à la plateforme SOLTéA : <https://www.soltea.education.gouv.fr/>
- Recherche Établissement, plusieurs possibilités pour nous trouver :
  - . Utiliser notre nom : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBILOTHEQUES
  - . Utiliser notre n° UAI : 0692459Y
  - . Utiliser notre SIRET : 19692459100015
  - . Utiliser le lien SOLTéA de notre école : <https://urlz.fr/mdMs>

Vous devrez ensuite aller en bas de la page dans la partie « répartition de mon solde »

Vous aurez le choix entre :

- attribuer à l'établissement
- attribuer à une formation de l'établissement

Pour valider votre choix, vous devez ensuite cliquer sur le bouton « enregistrer mes choix ».

Une fois ce choix effectué, vous déciderez du pourcentage de votre solde que vous souhaitez attribuer à notre école.

Vous pouvez confirmer votre versement à [julie.franzini@essib.fr](mailto:julie.franzini@essib.fr)



250 étudiants  
5 parcours de master  
3 parcours en alternance  
2 diplômes d'établissement à distance  
2 formations post-concours d'État et de la ville de Paris  
300 intervenants professionnels  
20 accords de mobilité internationale

**MERCI DE VOTRE SOUTIEN !**

**Nous contacter**

**Julie Franzini**

*Assistante de la direction des études  
et des stages*

julie.franzini@enssib.fr  
+33 (0)4 72 44 15 53  
[www.enssib.fr/taxe-apprentissage](http://www.enssib.fr/taxe-apprentissage)

